BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 7 décembre 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Liernais et modification de la circonscription de la brigade territoriale de Saulieu (Côte-d'Or)

NOR: INTJ1522447A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.421-2,

Arrête:

Article 1er

La brigade territoriale de Liernais est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2016. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Saulieu est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Saulieu exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 décembre 2015.

Pour le ministre et par délégation: Le général, adjoint au directeur des opérations et de l'emploi, P. LE MOUËL

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Saulieu	Champeau-en-Morvan Juillenay La Motte-Ternant La Roche-en-Brenil Molphey Montlay-en-Auxois Rouvray Saint-Andeux Saint-Didier Saint-Germain-de-Modéon Saulieu Sincey-lès-Rouvray Thoisy-la-Berchère Villargoix	Bard-le-Régulier Blanot Brazey-en-Morvan Censerey Champeau-en-Morvan Diancey Juillenay La Motte-Ternant La Roche-en-Brenil Liernais Manlay Marcheseuil Ménessaire Molphey Montlay-en-Auxois Rouvray Saint-Andeux Saint-Didier Saint-Germain-de-Modéon Saint-Martin-de-la-Mer Saulieu Savilly Sincey-lès-Rouvray Sussey Thoisy-la-Berchère Vianges Villargoix Villiers-en-Morvan
Liernais (Dissolution)	Bard-le-Régulier Blanot Brazey-en-Morvan Censerey Diancey Liernais Manlay Marcheseuil Ménessaire Saint-Martin-de-la-Mer Savilly Sussey Vianges Villiers-en-Morvan	